



Dépose plainte au tribunal d'instance pour loyer impayés

Par **db35**, le **05/12/2015** à **14:47**

bjr, notre locataire est entré au cours du mois de novembre 2013, dès le mois suivant il a remis en cause le montant du loyer (à rennes) au début nous étions payés de manière irrégulière avec - 30 € par mois, n'a pas payé le solde de charges locatives malgré que lui fournissions le décompte du syndic etc, nous lui avons adressés un nombre impressionnant de recommandés, nous sommes déplacés à plusieurs reprises, comme c'est nous qui payons les charges locatives eau F rt chaude etc, nous lui avons débranché les compteurs, croyez moi il ne faisait plus le mort, nous avons fini par mandaté un huissier pour un commandement de payer qu'il n'a jamais pris cout 157€, ensuite nous avons repris un autre huissier pour un référé devant le tribunal d'instance cout 486€, nous sommes allés au TI hier son avocat nous avait envoyé la veille sa plaidoirie où il demandait au juge de nous condamner à 6800€ pour harcèlement et faisait valoir que nous avions trop augmenté notre loyer par rapport aux locataires précédents. il a un avocat, nous non, son avocat m'a demandé en dehors de la séance au TI d'autres pièces justificatives et a demandé un renvoi, nous nous demandons si nous n'aurions pas dû demander le jugement et si nous devons lui adresser nos justificatifs et si c'est le cas est-ce qu'il ne faut pas adresser au TI? rnj'attends vos conseils et merci d'avance[smile4]